



# Saint-Julien Vous Parle

## BULLETIN MUNICIPAL

### RÉSUMÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN LORS DES SÉANCES DU 9 OCTOBRE, 5 NOVEMBRE ET 3 DÉCEMBRE 2012.

#### AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES

À la séance d'octobre, le conseil approuve le paiement des dépenses selon le rapport des transactions émis pour la période 09, totalisant 61 986,72 \$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 36 à 39, totalisant 6 389,52 \$.

À la séance du mois de novembre, le conseil approuve le paiement des dépenses selon le rapport des transactions émis pour la période 10, totalisant 23 949,48 \$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 40 à 43, totalisant 6 577,54 \$.

À la séance du mois de décembre, le conseil approuve le paiement des dépenses selon le rapport des transactions émis pour la période 11, totalisant 11 141,46 \$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 44 à 48, totalisant 6 116,14 \$.

#### DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS (E)

Tous les élus (e) déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée pour la prochaine année.

#### DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES TRIMESTRIEL

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, le directeur général/secrétaire-trésorier dépose les états financiers cumulatifs datés du 30 septembre 2012. Chacun des élus présents reçoit son exemplaire.

#### DÉNEIGEMENT À LA MAIN

La municipalité de Saint-Julien confie à Monsieur Rosaire Thériault le déneigement du perron du bureau municipal, le déneigement du perron du centre communautaire, le déneigement des boîtes postales, le déneigement de la petite porte du réservoir d'eau et le déneigement de l'entrée de la bibliothèque au coût total de 750\$, soit 6 versements de 125,00\$ pour une saison hivernale complète payable de novembre à avril.

#### AVIS DE MOTION DONNÉ

Avis de motion est donné que lors d'une séance subséquente, le conseil de la Municipalité de Saint-Julien adoptera le règlement # 341 pour abroger le règlement # 322 concernant l'importation, l'entreposage et l'épandage de boues municipales, des résidus de désencrage et des autres boues contenant des matières résiduelles fertilisantes (MRF).

#### NOMINATION D'UN MAIRE PAR INTÉRIM

Suite à la démission du maire Jacques Laprise, laquelle a pris effet le 9 novembre dernier, M. Réjean Guin, directeur général / secrétaire-trésorier, déclare la mise en candidature du poste de maire par intérim ouverte et demande aux membres du conseil présents lors du conseil du 3 décembre dernier de passer, au vote secret, la nomination de l'un d'entre eux.

Suite à cette élection, Serge Laliberté a été proclamé élu au poste de maire par intérim, il sera en fonction dès qu'il sera assermenté et ce jusqu'au 3 novembre 2013. Les élus, lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

#### DEMANDE DE PARTENARIAT POUR UN PROJET LITTÉRAIRE

France-Anne Blanchet fera une demande pour l'obtention d'une bourse pour l'écriture d'un livre concernant un meurtre dans notre municipalité, il y a de ça 125 ans.

La municipalité de Saint-Julien s'associe au projet littéraire de France-Anne Blanchet en s'engageant à fournir gratuitement les locaux pour les assemblées publiques, à payer les photocopies, les frais d'envoi pour les invitations et à donner accès au registre pour les recherches.

## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées ayant le droit de demander par écrit à la Commission un avis sur la conformité du règlement au plan d'urbanisme pour le règlement de concordance # 336, adopté le 3 décembre 2012, amendant le règlement de zonage # 243**

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

A la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2012, le Conseil a adopté, le 3 décembre 2012, le règlement de concordance numéro 336 amendant le règlement de zonage numéro 243.

L'objet de ce règlement découle de la volonté de la municipalité à se doter de normes relatives aux éoliennes en particulier concernant les distances séparatrices à respecter par rapport aux éléments du cadre bâti et naturel, mais également pour préciser les zones où seront permises les éoliennes soit les zones agricoles dynamiques, agricoles viables et agricoles viables périurbaines.

Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement de concordance numéro 336 au plan d'urbanisme.

La demande doit être transmise à la Commission municipale du Québec dans les 30 jours qui suivent la publication de cet avis. Pour que la Commission municipale du Québec donne son avis sur la conformité du règlement de concordance numéro 336 au plan d'urbanisme, elle doit avoir reçu une demande écrite à cet égard d'au moins 5 personnes habiles à voter.

### Conditions pour être une personne habile à voter :

Est une personne habile à voter toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 3 décembre 2012:

- ♦ être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- ♦ être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires sur le territoire de la municipalité.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 3 décembre 2012, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

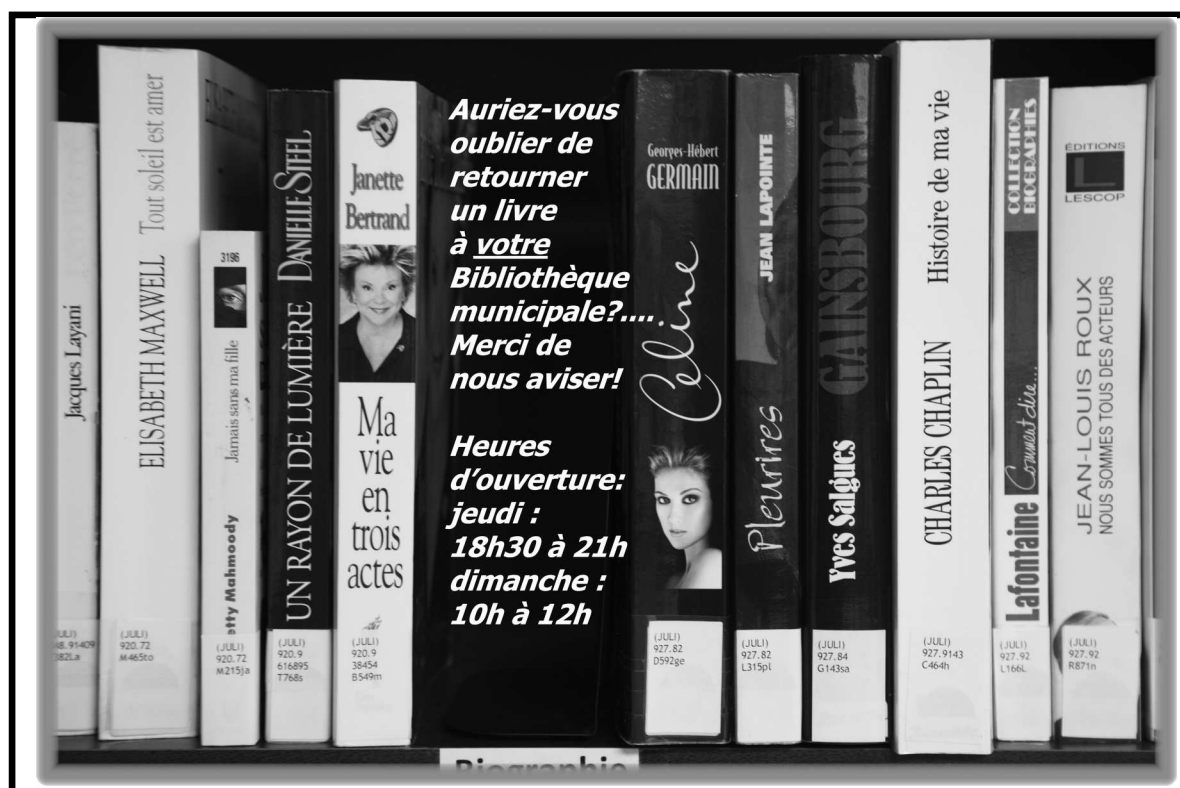
Le règlement de concordance numéro 336 est disponible pour consultation au bureau du soussigné, 787, Chemin Saint-Julien, Saint-Julien, du lundi au vendredi, de 9 heures 30 à 14 heures 30, il est également disponible sur le site internet de la municipalité.

L'adresse postale de la Commission municipale du Québec est la suivante :

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Mezzanine, aile Chauveau  
Québec (Québec), G1R 4J3

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 7 décembre 2012.

Réjean Gouin, directeur général, secrétaire trésorier



**Auriez-vous  
oublier de  
retourner  
un livre  
à votre  
Bibliothèque  
municipale?....  
Merci de  
nous aviser!**

**Heures  
d'ouverture:  
jeudi :  
18h30 à 21h  
dimanche :  
10h à 12h**

## CONGÉ DES FÊTES

Les bureaux seront fermés du 24 décembre  
au 4 janvier inclusivement.

### UNE FÊTE DE NOËL RÉUSSIE!!

Fidèle à sa tradition, les enfants de la municipalité ont encore vécu cette année une belle fête de Noël. La participation exceptionnelle des résidents et le spectacle de Nanou la clown nous ont fait passer d'agréables moments. Le comité tient remercier les merveilleux bénévoles et nos généreux commanditaires sans qui, cette belle fête ne pourrait avoir lieu.

### AUTEURS EN APPALACHES EN CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

*Auteurs en Appalaches* est un organisme à but non lucratif regroupant les auteurs de la MRC des Appalaches. S'y retrouvent les auteurs ayant publié dans des maisons d'édition ou à compte d'auteur, les adeptes de l'écriture comme moyen d'expression ainsi que les institutions désirant y apporter leur soutien. Sa mise en place s'est effectuée tout naturellement après l'organisation d'un premier Salon des auteurs en mai 2010.

*Auteurs en Appalaches* se donne pour mission de rassembler les auteurs de la MRC des Appalaches dans un regroupement dynamique afin de promouvoir leurs intérêts, de favoriser le rayonnement de leurs oeuvres et de stimuler la vie culturelle dans la région et, enfin, de favoriser et soutenir la création liée à l'écriture. C'est par le biais de rencontres entre auteurs, d'événements littéraires, d'activités de perfectionnement et d'autres services souhaités par ses membres que l'organisme assume son rôle.

Si vous désirez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi à l'adresse électronique suivante :

[lamoureux.marie@gmail.com](mailto:lamoureux.marie@gmail.com)

Marie Lamoureux  
Administratrice d'*Auteurs en Appalaches*

## SOCIAL DES FÊTES BUDGET

Vous êtes invité(e)s à la  
présentation et à l'adoption  
du budget 2013, vendredi  
le 14 décembre prochain à  
20h00 à la petite salle du  
centre communautaire.  
Un buffet sera servi.

Bienvenue à tous!

### AUX CONTRIBUABLES AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE  
DONNÉ par le directeur général/  
secrétaire-trésorier de la susdite  
municipalité,

**QUE**, le 787, chemin de St-Julien  
soit le lieu pour toutes les séances  
ordinaires du conseil;

**QUE**, le calendrier ci-après soit  
adopté relativement à la tenue des  
séances ordinaires du conseil  
municipal pour 2013, qui  
débuteront à **20 h** :

Janvier	2 <sup>ième</sup> lundi du mois
Février	1 <sup>er</sup> lundi du mois
Mars	1 <sup>er</sup> lundi du mois
Avril	1 <sup>er</sup> mardi du mois
Mai	1 <sup>er</sup> lundi du mois
Juin	1 <sup>er</sup> lundi du mois
Juillet	1 <sup>er</sup> mardi du mois
Août	1 <sup>er</sup> lundi du mois
Septembre	1 <sup>er</sup> mardi du mois
Octobre	1 <sup>er</sup> mardi du mois
Novembre	2 <sup>ième</sup> lundi du mois
Décembre	1 <sup>er</sup> lundi du mois

que le 794, chemin de St-Julien  
(petite salle du centre  
communautaire) soit le lieu pour  
la séance extraordinaire du conseil  
pour l'adoption du budget qui se  
tiendra le vendredi 13 décembre  
2013 et qui débutera à 20 h.

Défoncement de l'année  
à St-Jacques-le-Majeur  
Réservation 418-449-1660

TROUVEZ NOUS  
SUR LE WEB:  
WWW.ST-JULIEN.CA

**SECRETARIAT**  
DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 9H30 À 14H30

787, chemin de Saint-Julien  
Saint-Julien (Québec)  
G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295

Télécopie : 418-423-2384

Messagerie : [municipalite@st-julien.ca](mailto:municipalite@st-julien.ca)

Réjean Gouin, secrétaire-trésorier / directeur général

## PERMIS

Robert Masson, Inspecteur en bâtiment et  
en environnement

Téléphone : 418-423-7031

Courriel : [inspecteurbatiment@st-julien.ca](mailto:inspecteurbatiment@st-julien.ca)

Permis en ligne sur notre site internet  
sous l'onglet "Services en ligne".

## SOIRÉE HOMMAGE / JACQUES LAPRISE

Vous êtes invités à la soirée hommage pour Jacques Laprise, maire de Saint-Julien de 1993 à 2012, vendredi le 28 décembre 2012 à compter de 18 h à la grande salle du centre communautaire de St-Julien.

Le coût est de 25 \$ par personne. Il y aura un repas chaud servi à 19 h. Service de bar sur place. Les chèques devront être libellés à l'ordre de Action Sports & Loisirs de St-Julien.

Vous devez confirmer votre présence avant le 21 décembre 2012 à la municipalité.

On vous attends à cette soirée de reconnaissance, venez le saluer.



## LES SALLES

Vous cherchez une salle pour un événement spécial? Les salles du centre communautaire de Saint-Julien vous offrent la solution parfaite et à un prix abordable. La grande salle se loue à 100\$ et la petite 75\$.

## GUIGNOLÉE 2012

M. Gaston Boutin, M. Roger Gagné et Mme Agathe Lemay se présenteront chez-vous. Ils débiteront lundi le 10 décembre pour terminer samedi le 15 décembre. Ils feront la cueillette de vos dons en aliments non périssables et aussi en argent pour compléter les paniers à la dernière minute. Vous pouvez aussi donner des gâteries. Soyez généreux!

## VOIRIE

Éric Faucher

Inspecteur en voirie

Téléphone : 418 332-5686

[inspecteurvoirie@st-julien.ca](mailto:inspecteurvoirie@st-julien.ca)

## LIQUEURS, BIÈRES, BOISSONS POUR LES FÊTES SURPLUS DU FESTIVAL DES FOINS À VENDRE À PRIX RÉDUIT

Bière (Budweiser lime) 20 \$ cs de 24

Smirnoff en cannette 10 \$ pour 4

Vodka 1,75 litre 50 \$

Eau 3 \$ cs de 24

Breezer en bouteille 10 \$ pour 4

Rhum 1,75 litre 50 \$

et autres.

Pour vos provisions, contacter la municipalité.

## FOURRIÈRE MUNICIPALE RESPONSABLE :

Robert Masson

Téléphone: 418-423-4402

Cellulaire: 418-333-2647

Service offert 7 jours et 24h

## JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE

### HORAIRE DU CACI

Jeu. 19h00 à 21h00

Dim. 10h00 à 12h00

Responsable du CACI:

Yannick Gouin

Tel. 418-423-3410

Courriel: [caci@st-julien.ca](mailto:caci@st-julien.ca)

### HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jeu. 19h00 à 21h00

Dim. 10h00 à 12h00

Responsable de la Bibliothèque :

Michel Tremblay

Tél. 418-423-3410

Courriel: [bibliotheque@st-julien.ca](mailto:bibliotheque@st-julien.ca)

## DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale  
du Canada, 2004  
Bibliothèque nationale  
du Québec, 2004  
ISSN 1712-5502